



7^e Brigade Canadienne

Ça vaut le détour

Au cours de ce circuit cyclable, vous découvrirez une partie de l'histoire de l'avancée des troupes canadiennes au travers de différents panneaux et sites à visiter :



Parc Juno « Les Jardins de la Mer »

Centre Juno Beach

Ce Centre culturel a été construit sur le site historique du Débarquement canadien du 6 juin 1944. Il vous fera explorer l'histoire du Canada pendant la Seconde Guerre Mondiale mais aussi le Canada d'aujourd'hui à travers des espaces de visite et de découverte pour les petits et les grands.



Croix de Lorraine



Panneau : Char anglais des « Royal Engineers » AVRE



Panneau : L'Abbé Blin et son clocher



Panneau : Des soldats russes dans les Divisions allemandes



Commémoration des morts canadiens



Panneau : Johnny Johnson - le « 1^{er} pilote allié aux 38 victoires »



Panneau : Le son du clocher



Panneau : Poste de 1^{ers} secours

Pour + d'infos

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BESSIN SEULLES ET MER

10, rue de la Libération - 14114 Ver sur Mer
Tél. : +33 (0)2 31 77 72 77
www.bessin-seulles-mer.fr

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

12, place Edmond Paillaud - B.P. 15
14480 Creully
Tél. : +33 (0)2 31 80 67 08
www.tourisme-creully.jimdo.com



Numéros utiles

Météo



32 50

Informations complémentaires

flashcode



web

circuit

7

13 km

1 h



Parcours facile
Faible dénivelé

En cas d'urgence



112 | secours à partir d'un portable

15 | samu

18 | pompiers

Photos © E.WAIT-CALVADOS-TOURISME - CCC Orival - BSM



7^e Brigade Canadienne

Pratiques autorisées



Départ de Courseulles-sur-Mer

Balissage

bonne direction



changement de direction



mauvaise direction



Calvados Tourisme
8 rue Renoir
14054 Caen cedex 4
Tél. +33 (0)2 31 27 90 30
Fax : +33 (0)2 31 27 90 35
tourisme@calvados.fr

www.calvados-tourisme.com

Pas à pas

D

Départ devant la Maison de la Mer au niveau du Char amphibie « DD » en direction du pont mobile. Tourner à droite et emprunter le pont pour arriver au Centre Juno Beach.

1

Au niveau de la Croix de Lorraine, prendre à gauche le sentier longeant la Seules entre les deux rochers. Traverser la D514 et continuer tout droit sur le chemin.

2

Dépasser l'église de Graye-sur-Mer et prendre à droite après la barrière en suivant la route. A l'intersection prendre à gauche. Poursuivre jusqu'au carrefour dans le bourg et tourner à droite puis prendre la 2ème route à droite (direction le Château de Vaux) pour rejoindre la D112b en direction de Sainte-Croix-sur-Mer.

3

A Sainte-Croix-sur-Mer, prendre à droite le chemin de la Mare au Roy.

4

Prendre à gauche et traverser tout le bourg de Sainte-Croix-sur-Mer (rue de Banville) en direction de Banville sur la D112a.

5

Continuer sur la D12, route principale traversant Banville.

6

A la sortie de Banville prendre le 1er chemin à gauche après le calvaire. Suivre ce chemin et à l'intersection tourner à droite. Continuer toujours tout droit vers Graye-sur-Mer.

7

Dans Graye-sur-Mer prendre la 2ème route à droite au niveau des lotissements puis environ 100m plus loin prendre la rue Bagnard à gauche qui rejoint le bourg. Arrivé à l'intersection, vous emprunterez la route à droite jusqu'au panneau de sens interdit où vous prendrez alors à droite pour reprendre à gauche la D12 qui rejoint Courseulles. Arrivé dans Courseulles, prendre le dernier rond-point et descendre direction centre ville. Après avoir longé le mur du château, prendre la deuxième route à gauche (voie piétonne) via la rue de la Mer.

Légende



Départ



Pas à pas



Ça vaut le détour

0 N 500m

